



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

AR PREFECTURE

016-281600130-20201117-AR2020206B-AR
Reçu le 20/11/2020

AR / N° 2020-206

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE
DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE
ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente,

- VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 ;
- VU le décret N° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le décret N° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le décret N° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Chefs de service de police municipale, et notamment l'article 6 ;
- VU les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Charente ;
- Considérant qu'aucune nomination au titre de la promotion interne au grade de Chef de service de police municipale n'a été prononcée depuis 4 ans, et qu'au moins un recrutement est intervenu dans le cadre d'emplois des Chefs de service de police municipale au sein des collectivités affiliées, 1 nomination est susceptible d'être prononcée au grade de Chef de service de police municipale pour 2020 en vertu de la réglementation précitée ;
- Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire compétente pour la catégorie B, réunie le 13 octobre 2020 ;
- Considérant que ce fonctionnaire remplit les conditions nécessaires précisées à l'article 6 du décret N° 2011-444 du 21 avril 2011 susvisé ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Chef de service de police municipale établie au titre de la promotion interne :

- *Monsieur David BIGUET.*

ARTICLE 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au 1^{er} décembre 2020.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut recrutement.

L'inscription est valable **deux ans**. Elle peut être renouvelée dans les conditions prévues à l'article 44 de la loi N° 84-53 ci-dessus visée.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Madame la Préfète de la Charente,
 - Madame la sous-préfète de Cognac et Monsieur le sous-préfet de Confolens,
 - l'ensemble des Centres de Gestion de la F.P.T,
 - l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente,
- et est affichée au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant
Les instructions disponibles à l'adresse suivante :
www.telerecours.fr

Fait à ANGOULEME, le 17/11/2020

Le Président,



Patrick BERTHAULT.

Le Président certifie que cet acte a été :

- Transmis au Représentant de l'Etat ;
- Affiché au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente.